



**ALGERIE TELECOM S.P.A**  
**Capital social 61.275.180.000 DA**  
**Direction Opérationnelle de Chlef**  
**Boulevard Ibn Badis Chlef**  
**Tél : 027.77.11.58 Fax : 027.72.27.82**

Réf : AT/DO 02/SDT/DRT/ 147 /2020

CHLEF le, 16/02/2020

**A**

**Monsieur HABBAR Djamel**

**Sise à hai Nasr zone 05 N°119 Chlef**

**Objet :** Dernier Mise en demeure pour achever les travaux.

\* ODS N° : 11/19 DU 03/02/2019

\* B.C.N° : 190019 du 03/02/2019

\* Contrat N°: 01/2019

**Monsieur,**

Dans le cadre de la finalisation des travaux de génie civile pose et raccordement câble FO du projet **MSAN cité Bounaama + EL Athemnia – joint de dérivation 24 FO Mezouat Oued Fodda** qui est sanctionné par un retard remarquable, une sortie conjointe entre mes services et le représentant de votre entreprise a été effectuée en date du : 02/01/2020 dans la quelle, il a été conclu en commun accord la reprise des travaux à partir du: 05/01/2020, sauf qu'aucune suite na été réservée à ce jour.

Par la présente vous êtes mis en demeure pour la dernière fois pour la reprise des travaux le Mercredi le 19/02/2019 , à défaut des mesures strictes seront present à votre égard conformément à la réglementation en vigueur notamment la résiliation à tort exclusif du contrat .



Directeur Opérationnel  
de Chlef  
Signé : Ryadh OUAZANE



ALGERIE TELECOM S.P.A  
Capital social 61.275.180.000 DA  
Direction Opérationnelle de Chlef  
Boulevard Ibn Badis Chlef  
Tél : 027.77.11.58 Fax : 027.72.27.82

Réf: AT/DO/ 02/SDT /DRT/146 /2020

Chlef le: 16/02/2020

A

Monsieur HAOUAS Hicham

Sise à Bouzghaia Chlef

**Objet:** Mise en demeure.

Faisant suite à notre message Réf :AT/DO02/SDT/DRT/118/2020 du 09/02/2020, portant sur une invitation à participer à l'ouverture du chantier afférent aux travaux d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement câbles à fibres optiques de la liaison : **BP Sidi Ziane – URAD Tadjena** , prévue le 11/02/2020, resté sans suite de votre part, nous avons le regret de vous informer que **vous êtes mis en demeure dans un délai de deux (02) jours**, à partir de la réception de ce présent message, de vous présenter au niveau du département réseau de transport ,Direction Opérationnelle de CHLEF.

Faute de quoi, nous serons dans l'obligation de procéder à **la résiliation unilatérale aux torts exclusifs de votre entreprise**, du contrat N° 53/19, cosigné en date du 25/10/2019, et ce en application des clauses dudit contrat (article 38).

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directeur Opérationnel  
de Chlef  
Signé : Ryadh OUAZANE

# ALGERIE TELECOM S.P.A

Capital social 61.275.180.000 DA

## Direction Opérationnelle de Chlef

Boulevard Ibn Badis Chlef

Tél : 027.77.11.58 Fax : 027.72.27.82

Réf: AT/DO Chlef/SDT/DRT/N°/ASO /2020

Chlef le 16/02/2020

//-)

**Monsieur OTHMANI MOHAMED**  
**Gérant de l'entreprise ETB/TCE OTHMANI Mohamed**

Objet : Mise en Demeure

ODS N°: 66/2019 du 21/03/2019.

B.C.N° : 18/2019 du 21/03/2019

Contrat N°: 13/2019 du 21/03/2019

Monsieur,

J'ai le regret de vous appeler que vous êtes mis en demeure afin de procéder à l'ouverture du chantier pour entamer les travaux de génie civil et pose du câble à fibre optique de la liaison « **Bureau de Poste Chachoua ALI - URAD EL Karimia** » qui vous a été attribué.

Il y a lieu de vous appeler qu'un délai d'une semaine vous est accordé pour cette opération, faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale aux torts exclusifs du contrat (article 34).

Nous vous prions de croire, monsieur à l'expression de nos profonds respects .



Directeur Opérationnel  
de Chlef  
Signé : Ryadh OUAZANE